

Règlement du jeu-concours Été 2023 « Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »



- Du 21/06 au 21/07/2023 -

Article 1 : Association Organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer la base de contacts email optin du CRTLO,
- Développer les bases de contacts email optin des partenaires institutionnels du CRTLO, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/ete-2023>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le CRTLO se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. Le CRTLO se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.



Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/ete-2023>, entre le mercredi 21 juin 14h00 et le vendredi 21 juillet 2023 à 23h59.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu Été et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, chaque formulaire complété lui vaudra une chance supplémentaire lors du tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le CRTLO sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 9 lots.

LOT N°1 : NUIT DANS LES ARBRES EN AMOUREUX EN ARIÈGE (ARIÈGE)



Ce séjour est une réelle invitation à la déconnexion et une ode à l'aventure en Ariège ! Robin vous propose d'installer en toute sécurité votre nid douillet dans les arbres du col du Chioula, un endroit magique, juste en face de la chaîne des Pyrénées. Et rassurez-vous, nul besoin d'être un expert en grimpe, Robin vous accompagne à chaque étape ! Bref, c'est une excellente opportunité de découvrir les essences d'arbres dans lesquels vous aurez la chance de dormir mais aussi de vous reconnecter à la nature.

Ce séjour pour 2 personnes (2 adultes) comprend :

- Une nuitée dans les arbres au col du Chioula encadrée par Haut Perché.
- Un repas ariégeois pour deux (hors boissons)
- Un petit déjeuner pour deux

Contacts : 06 79 84 21 69 / grimpeariege@gmail.com / <https://www.grimpeariege.com>

Valeur totale du lot : 250€. Période de validité : jusqu'au 31/09/2023

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles et consommations non mentionnées dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès des prestataires d'activités (Haut perché).

LOT N°2 : UNE SEMAINE EN FAMILLE AUX PORTES DE L'AUBRAC ET DE LA VALLÉE DU LOT (AVEYRON)

Séjournes dans un hameau situé aux portes de la Vallée du Lot et du plateau de l'Aubrac. Entre paysages exceptionnels et patrimoine remarquable, vous passerez des vacances inoubliables. À proximité ? Le Parc Naturel Régional, situé au nord de l'Aveyron, rassemble forêts et pâturages sur 2 500 km². Mais vous serez aussi très proche de la Vallée du Lot avec ses trois villages classés « Plus Beaux Villages de France » : Sainte-Eulalie-d'Olt, Saint-Côme-d'Olt et Estaing.

Le séjour comprend :

- 1 semaine (7 nuits) pour 5 personnes maximum

Valeur totale du lot : 530 €. Validité jusqu'au 31/10/2024.

Non compris : toute autre prestation non incluse dans la formule

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Noémie Firtion. Infos et réservation : 07 88 43 74 58 ou par email : noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr

LOT N°3 : ESCAPE AU GRAU DU ROI – PORT CAMARGUE (GARD)

Une échappée belle au bord de la Grande Bleue !

Entre la baie d'Aigues Mortes et le débouché du Rhône, le littoral gardois concentre sur près de 20 kilomètres tout l'esprit de la Méditerranée. Vous y découvrirez le 2^{ème} port de pêche en Méditerranée française, le 1^{er} port de plaisance d'Europe ainsi qu'une histoire millénaire et des traditions bien vivantes !



Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 3 nuits en hôtel avec petit déjeuner au Grau du Roi
- Des entrées pour deux personnes au Seaquarium du Grau du Roi
- Des entrées pour deux personnes aux Tours et Remparts d'Aigues-Mortes

Valeur totale du lot : 440€ (environ). Période de validité : du 4/09/2023 au 30/06/2024.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Gard Tourisme : Tél : +33 (0)7 49 95 54 19. Email : reservation@tourismegard.com

LOT N°4 : SÉJOUR EN GÎTE OU CHAMBRE D'HÔTES (HÉRAULT)

Hérault Tourisme et Gîtes de France vous offrent un séjour en gîtes ou chambres d'hôtes d'une valeur de 450 €.

Valeur du séjour : 450 €. Période de validité de septembre 2023 à septembre 2024.

Lot offert par les Gîtes de France Hérault, valable de septembre 2023 à septembre 2024 à réserver en ligne sur le site: <https://www.gites-de-france-sud.fr/>. Au cas où le choix du séjour dont le montant serait inférieur à 450 € TTC, le remboursement ne serait pas possible. Si le montant du séjour dépasse les 450 € TTC dans la période de séjour du lot, le complément sera à la charge du gagnant. Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l'Hérault – dqueffelec@herault-tourisme.com

LOT N°5 : WEEK-END ACTIF À GOURDON POUR 2 (LOT)

Ce séjour/week-end pour 2 personnes comprend :

- 2 nuits avec petit-déjeuner au « Manoir La Barrière » au Vigan en suite
- Activité parcours aventure au parc accrobranche le Bois des Elfes à Gourdon
- Course d'orientation en fin de journée jusqu'à 20h
- ½ journée de location vélos à assistance électrique et découverte de la véloroute Gourdon – Sarlat avec Vélos Verts du Lot et Gaëlle, au départ du plan d'eau « Ecoute s'il pleut » à Gourdon
- Visite-dégustation de la Distillerie Crusòl au Vigan
- Visite des grottes de Cognac à Payrignac
- Balade à cheval au centre équestre Les Cavaliers d'Extérieur (selon le niveau des cavaliers : 1h = 50 € ou 2h = 70 €)
- Jeu de rôle « Meurtre à Gourdon », carnet de jeu à venir récupérer à l'Office de Tourisme.
- Dîner à « Délicatessens » pour 2 personnes, boissons non comprises (apéro-vins-eau-jus de fruits-café)

Valeur du séjour : 652 €. Période de validité du 15/08/2023 au 31/10/2023

Qui contacter :

Office de Tourisme du Pays de Gourdon



Cathy Mabout : cathy.mabout@tourisme-gourdon.com ou Eliza Monribot : eliza.monribot@tourisme-gourdon.com

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation). Réservation directe auprès des prestataires.

LOT N°6 : SÉJOUR D'UNE SEMAINE EN FAMILLE EN LOZÈRE (LOZÈRE)

Profitez d'une jolie semaine en Lozère pour vous ressourcer en pleine nature. Le village de gîtes de Booz vous accueille au bord de son plan d'eau pour partager de belles vacances en famille dans un environnement calme et serein. Au programme : visites du patrimoine, activités sportives, randonnées, farniente avec piscine et jacuzzi.

Le séjour comprend :

- 1 semaine pour 4 à 6 personnes

Valeur du séjour : 799 €. Période de validité : jusqu'au 31/10/2024

Exclusivement sur réservation au moins 1 mois à l'avance obligatoirement, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Alice Saint-Jean : a.saint-jean@lozere-resa.com

LOT N°7 : SÉJOUR FAMILLE À LA CAMPAGNE AU PIED DU MONT CANIGOU (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Une escapade 4 jours/3 nuits pour découvrir notre patrimoine culturel et naturel en famille !

Ce séjour pour 4 personnes comprend :

- 3 nuits en gîte ou en chambres d'hôtes en secteur campagne
- Des entrées pour quatre personnes à L'abbaye de Saint-Martin du Canigou
- Des entrées pour 4 personnes au Parc Animalier de Casteil

Valeur totale : 400 € TTC (environ). Période de validité : du 4/09/2023 au 31/06/2024, hors périodes de vacances scolaires françaises.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, France Gauby. Tél : +33 (0)4 68 51 52 65 // france.gauby@adt66.com

LOT N°8 : ESCAPADE INSOLITE AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI (TARN)

À la rencontre d'un territoire remarquable par son histoire et son patrimoine d'exception. Depuis votre hébergement vous pouvez atteindre le lac de St Ferréol en 20 minutes par le petit chemin de montagne à 500m, la voie verte qui rejoint le canal du Midi



Laissez-vous tenter par un séjour insolite dans la roulotte ISATIS ! Décorée avec soin, isolée et chauffée, elle dispose d'une cuisine équipée (micro-ondes, frigo, plaques de cuisson), d'un coin repas, d'une salle de bains indépendante avec douche, wc, lavabo. Le lit d'1,40m surélevé se niche dans une alcôve, 2 lits gigognes de 0,70 x 1,90m composent une banquette confortable avec ses coussins. À l'extérieur, un balcon doté d'1 table et de 3 chaises, surplombe le jardin paysagé, avec vue sur la montagne noire. Les lits sont faits à votre arrivée. Le linge de toilette est fourni. 2 vélos de qualité, dans un abri clos, sont mis à votre disposition sur demande.

A découvrir : la Cité et l'Abbaye Ecole de Sorèze, les Cammazes, la voûte de Vauban, la bastide de Revel et une multitudes d'activités de loisirs.

Le séjour comprend :

- Formule 4 jours/3 nuits (base chambre double)
- 3 nuitées en roulotte, les petits déjeuners à la table d'hôte compris pour 2 personnes
- Taxe de séjour comprise

Non compris : toute autre prestation non incluse dans la formule

Valeur totale : 240 €. Période de validité : 1 an (séjour possible hors juillet et août - selon disponibilités de l'hébergement)

Infos et réservation : 05 63 77 32 30 ou par email : reservation@tourisme-tarn.com

LOT N°9 : SÉJOUR FAMILLE ENTRE QUERCY ET GORGES DE L'AVEYRON (TARN-ET-GARONNE)

Le 7 propose un style unique, vintage, industriel et un confort à la française. Séjour en famille dans le village de Septfonds, entre Quercy et Gorges de l'Aveyron, berceau du "canotier" de Maurice Chevalier. Idéalement situé pour découvrir le riche patrimoine et les activités de pleine nature des coteaux du Quercy et des Gorges de l'Aveyron : marchés, villages médiévaux, abbaye, châteaux, dolmens, grotte, randonnées, véloroute, accrobranche, canoë kayak, via ferrata...

Le séjour comprend :

- 1 semaine pour 6 personnes maximum au gîte Le 7, à Septfonds

Valeur du lot : 650€ pour une semaine. Période de validité : jusqu'à 31/10/2024

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard le mardi 25 juillet 2023 au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.



Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO entre le 25 et le 27 juillet 2023 par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTLO à l'adresse email suivante : rgpd@crtoccitanie.fr

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO Occitanie : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.



- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisateur du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 21 juillet 2023 et seront ensuite détruites.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing et Attractivité, 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6.

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du CRTLO.

Le CRTLO se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité du CRTLO ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le CRTLO ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.



Le CRTLO et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le CRTLO et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation au CRTLO ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le lundi 7 août 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Le CRTLO sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez SCP LE DOUCEN - CANDON

8 Place de la Comédie
34000 MONTPELLIER

contact@ledoucencandon-huissiers.com

04 67 66 05 53

04 67 66 56 38

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.